



RÈGLEMENT DES SÉJOURS

INSCRIPTION

L'inscription d'un·e enfant en séjour est validée par le paiement d'un acompte de 100CHF. Dès lors, le·la responsable d'inscription s'engage à verser le solde du séjour dans les délais indiqués sur le courrier de confirmation (sauf accord préalable écrit) ainsi qu'à respecter le présent règlement. En cas de non-paiement avant le départ, le CPV se réserve le droit de refuser le départ.

FORMULAIRE DE CONTACT ET DE SANTÉ

Il est indispensable de nous retourner le formulaire dans les délais indiqués sur le courrier de confirmation. Un·e participant·e pourrait en effet se voir refuser le départ en séjour si ce formulaire n'était pas parvenu à temps au secrétariat. Dans ce cas, le solde du séjour resterait dû.

MAJORATION FINANCIÈRE

Une majoration financière est à charge des familles dont la commune de domicile ne subventionne pas les activités organisées par l'association, selon le détail ci-dessous :

- Hors Suisse 40CHF p/jour
- Hors Canton de Genève 10CHF p/jour
- Travailleur·euse frontalier·ère* (Canton de Genève) 10CHF p/jour
- Travailleur·euse frontalier·ère* (Ville de Genève) 0CHF p/jour

* sur présentation d'une attestation avec mention de l'adresse professionnelle

DÉSISTEMENT

Tout désistement doit se faire par écrit. L'acompte de 100CHF sera retenu à titre de frais administratifs.

En cas de désistement moins de 4 semaines avant le début du séjour (date du timbre postal ou du mail faisant foi), la totalité du prix reste due.

En cas de désistement pour un séjour à l'étranger, le prix du logement ainsi que le prix du transport (billet d'avion ou de train) pourront être retenus en plus des frais administratifs.

En cas d'accident ou de maladie, sur présentation d'un certificat médical, les conditions suivantes sont applicables :

- Au plus tard jusqu'à 10 jours ouvrés avant le départ du camp, remboursement de la totalité du prix moins l'acompte de 100CHF.
- En cas d'accident ou de maladie 10 jours ouvrés avant le départ, le jour du départ ou pendant le camp, même sur présentation d'un certificat médical, **aucun remboursement n'est possible et la totalité du séjour reste due.**

RÉDUCTION DE PRIX ET AIDES FINANCIÈRES

Le CPV soutient les familles à revenu modeste. Des solutions de paiement échelonné peuvent être trouvées auprès du secrétariat.

Sur demande, il est possible d'obtenir une aide du Fonds Mimosa pour un montant maximal de 500CHF par année et par enfant. L'aide ne peut pas excéder la moitié du prix du séjour. La demande d'aide doit être effectuée auprès du secrétariat du CPV **avant le début du séjour.**

Les enfants d'une même fratrie, inscrit·es durant la même période à des séjours d'une durée de min. 5 jours consécutifs peuvent, sur demande auprès du secrétariat, bénéficier des réductions suivantes :

- 40CHF pour le·la deuxième enfant
- 60CHF pour le·la troisième enfant
- 80CHF pour le·la quatrième enfant

Cette réduction est cumulable avec le Fonds Mimosa.

INFORMATIONS AVANT LE SÉJOUR

Des informations relatives au séjour vous seront communiquées quelques semaines avant le départ, via votre espace personnel sur notre site internet.

RÈGLES DE SÉCURITÉ

Les participant·es ont l'obligation de respecter les consignes données par les moniteurs·trices, de suivre les règles de sécurité et de prudence habituelles. Le CPV se réserve le droit de renvoyer un·e participant·e dont le comportement met en péril le bon déroulement du séjour. Afin de garantir la sécurité de chacun·e, le CPV se réserve le droit de refuser une inscription dans le cas où le·la participant·e ne serait pas en mesure de comprendre les règles.

Les participant·es qui quittent un séjour en cours ou ceux·celles qui sont renvoyé·es ne peuvent pas prétendre à un remboursement du prix du séjour, même partiel, la totalité du prix reste due en cas de paiements échelonnés. Les frais de renvoi et de rapatriement sont entièrement à la charge du / de la responsable de l'inscription. Les responsables légaux doivent être joignables et en mesure d'assurer le retour de leur enfant en tout temps. Cette disposition s'applique également en cas de rapatriement collectif ou individuel lié à des

circonstances exceptionnelles mettant en danger la sécurité du groupe. Aucun remboursement ne pourra être exigé, le prix du séjour restant intégralement dû.

VIE DU SÉJOUR

Le CPV promeut l'apprentissage de la vie collective. La mixité nocturne est autorisée. Dans la mesure du possible et selon le logement, le choix des participant·es en matière de couchage sera respecté.

Chaque enfant et adolescent·e participe à l'ensemble de la vie communautaire du séjour : préparation des repas, rangements, vaisselle, animation des soirées, jeux, etc.

Les téléphones portables et appareils connectés sont interdits durant les séjours. Afin d'obtenir des nouvelles des camps, les familles peuvent prendre contact avec le secrétariat. Aucun contact direct n'est prévu entre parents et participant·es pendant les séjours.

PASSEPORT, CARTE D'IDENTITÉ ET VISA

Pour les séjours qui se déroulent hors de la Suisse, un document d'identité valable pour chaque participant·e doit être fourni aux moniteurs·trices lors du départ. Il appartient aux responsables légaux de se mettre en lien avec l'ambassade de leur pays d'origine pour un éventuel visa. Sans ce document, le départ sera annulé et la totalité des frais due. En cas de rapatriement en raison de l'absence de documents adéquats, le retour d'un·e participant·e sera à la charge du / de la responsable de l'inscription.

DÉCHARGE DE TRANSPORT

Il est possible d'amener ou de venir chercher un·e participant·e directement sur le lieu du séjour (décharge signée obligatoire). Dans ce cas, il ne sera pas possible de prétendre à un remboursement partiel.

ASSURANCES

Nous conseillons aux responsables d'inscription de souscrire une assurance annulation privée.

Pour les séjours, il est vivement conseillé de souscrire une assurance rapatriement. Un séjour entamé n'est pas remboursable par le CPV. Les effets personnels ne sont pas assurés par le CPV.

FRAIS DE SANTÉ

Le CPV prend toute mesure nécessaire pour assurer la santé et la sécurité des participant·es, en essayant de joindre leurs responsables légaux au préalable ou dans les meilleurs délais. Il est important de noter que nos moniteurs·trices ne sont pas autorisé·es à administrer aux participant·es des médicaments autres que ceux prescrits par les responsables légaux ou par un·e médecin.

Les frais de santé occasionnés pour le·la participant·e et avancés par le CPV, sont à la charge des responsables d'inscription et devront être remboursés au CPV directement à la fin du séjour.

DROIT À L'IMAGE ET PROMOTION DES ACTIVITÉS

Le CPV souhaite protéger les enfants et les jeunes qu'il accueille durant ses séjours mais également dans l'espace médiatique et virtuel que l'association occupe.

Les équipes encadrantes ont pour consigne de ne prendre aucune photo / vidéo sur lesquelles des participant·es sont identifiables. Il en va de même pour les partenaires du CPV. Les parents ne reçoivent aucune photo / vidéo à la suite d'un séjour organisé par l'Association. Aucune photo / vidéo sur lesquelles des participant·es sont identifiables ne sont utilisées par le CPV pour la promotion de ses activités.

Afin d'alimenter son matériel de promotion des activités, le CPV se réserve le droit de faire appel ponctuellement à un·e photographe professionnel·le pour prendre des photos durant un séjour, auquel cas les participant·es ne s'y seraient pas identifiables.

REMARQUES

Le CPV se réserve le droit de modifier les activités et les moyens de transport décrits dans les textes de ses programmes, selon les conditions de chaque séjour. En cas de manque d'inscriptions, le CPV se réserve le droit d'annuler un séjour. Pour des raisons de normes de sécurité, les activités proposées peuvent varier selon l'âge, la taille, la corpulence et l'état de santé de chaque participant·e.

LANGUE D'USAGE

La langue d'usage, tant durant les séjours que dans les communications du et avec le CPV est le français.

Le for juridique est à Genève (Suisse).